

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles

A.Gt 03-08-2007

M.B. 11-09-2007

**modifications :**

A.Gt 03-10-07 (M.B. 04-12-07)

A.Gt 07-12-07 (M.B. 01-02-08)

A.Gt 08-02-08 (M.B. 14-03-08)

A.Gt 06-08-08 (M.B. 21-10-08)

A.Gt 13-10-08 (M.B. 03-12-08)

A.Gt 12-11-08 (M.B. 16-12-08)

A.Gt 12-11-07 (M.B. 19-12-07)

A.Gt 21-12-07 (M.B. 01-02-08)

A.Gt 07-07-08 (M.B. 14-08-08)

A.Gt 22-09-08 (M.B. 04-11-08)

A.Gt 29-10-08 (M.B. 16-12-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles en application de l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment son article 12, 10°, a),

Sur proposition de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Arrête :

### CHAPITRE I<sup>er</sup>. - Disposition générale

**Article 1<sup>er</sup>.** - Il faut entendre par « arrêté du 20 janvier 1997 » : l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles et les Conseils supérieurs des Hautes Ecoles.

### CHAPITRE II. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole

*modifié par A.Gt 03-10-2007 ; A.Gt 06-08-2008*

**Article 2.** - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Noël RIHON;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Marianne DAWIRS;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Christiane MENESSION;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Jean-Philippe LAHOUSTE;

- M. Maurice MÉUNIER;

- M. Michel DUMONT;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Marie-Liesse VERMEIRE (FeF);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Joan LISMONT (FGTB);



- M. Alain MARLIERE.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Michel FOCANT;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Francis CASTELUCCI;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : M. Baudouin DAUBY;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Félix HURET;

- M. Yves GIELEN;

- M. Joël GILLET;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : Mme Yamina EL-JARMOUNI (UnECoF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Annick BOULLAR (CSC);

- M. Yvan HAYEZ.

**Article 3.** - M. Michel VAN KONINCKXLOO et M. Francis DELANAYE sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

Mme Marianne DAWIRS et M. Yves PILET sont nommées respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

### **CHAPITRE III. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués**

**Article 4.** - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Guy BRIFFOZ;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Gérard PICOU;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Jean-Marc SCORNEAU;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Richard STRAPPAZON;

- M. Christophe BROOTCORNE;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. David CORDONNIER (F.E.F.);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Jacques TIMMERMANS (CSC);

- M. Bernard DE GERADON.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M.



Claude BOUCARD;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : Mme

Céline VERVERS;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : M.

Jean-Pol DELALIEUX;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Christine POCHET;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M.

Xavier DUPONT (UnECoF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Sylvie KWASCHIN (FGTB);

- Mme Annick MARCHESINI.

**Article 5.** - M. Pierre LAMBERT et M. Michel PETTEAU sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Bernard RINCHON et M. Jacky ASSEZ sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

#### **CHAPITRE IV. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique**

*Modifié par A.Gt 06-08-2008 ; A.Gt 29-10-2008*

**Article 6.** - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Marc FOURNY;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Anne-Marie DUQUESNE;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Colette MALCORPS;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Freddy CLAUWAERT;

- M. Pierre VAN RAEMDONCK;

- Mme Anne-Marie LEMAIRE;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Bertrand BAUCHE (F.E.F.);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Tomas ARMAS (FGTB);

- M. Didier PAQUOT.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : Mme Marianne COESSENS;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Luc COOREMANS;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Brigitte CHANOINE.

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du



premier alinéa :

- M. Alain BOURGEOIS;
- M. Jean-Marc DAMRY;
- M. Francis HERNOE;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M. Adrien RAMI (UnECoF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- M. Hubert MELCHIOR (CSC);
- M. Dominique COULON.

*modifié par A.Gt 08-02-2008*

**Article 7.** - Est nommé en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique, en vertu de l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Wivine WITTERYCK.

Est nommé en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1<sup>er</sup>, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Godefried COURTMANS.

*modifié par A.Gt 21-12-2007*

**Article 8.** - M. Alexandre LODEZ et M. Alain SCANDOLO sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Christian VAN LAETHEM et M. Bernard GODEAUX sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

## **CHAPITRE V. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical**

*Modifié par A.Gt 06-08-2008*

**Article 9.** - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Philippe MEEUS;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Hubert REMY;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Béatrice GOBBE;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Xavier CORNET;
- Mme Martine MANRESA;
- Mme France SIMON;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Philippe BONNEELS (UnECoF);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Jean-Claude BRIBOSIA (CSC);
- Mlle Marie-Paule PIERARD.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : Mme Marianne GERARD;



2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : Mme Martine HARINCK;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : M. Marcel BETTENS;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Marie-Paule CORNETTE;
- Mme Marie-Françoise MONCOUSIN;
- Mme Claire GHISLAIN;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : Mme Maïté THIRY (F.E.F.);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Françoise BRUYR (FGTB);
- M. Roger REYNDERS.

**Article 10.** - Est nommée en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical, en vertu de l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Geneviève RIGAUX.

Est nommée en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1<sup>er</sup>, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Laurence KASTORY.

*modifié par A.Gt 12-11-2008*

**Article 11.** - M. Michel JACQUART et Mme Catherine DELANNOY sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Pol COWEZ et Mme Josine GUSTIN sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

## **CHAPITRE VI. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique**

*modifié par A.Gt 03-10-2007 ; A.Gt 07-12-2007 ; A.Gt 21-12-2007 ; A.Gt 06-08-2008 ; A.Gt 22-09-2008 ; A.Gt 29-10-2008*

**Article 12.** - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Denis DUFRASNE;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Patrick DELCOUR;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Anne GIACOMELLI;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Linda VAN MOER;
- Mme Marie-Agnès DEFRENNE;
- M. Alain PIERLOT;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Valérie POELSENAERE (UnECof);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Walter BENOZZI (FGTB);
- Mme Valérie DONNAY.



Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Guy DENIS;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Pascal LAMBERT;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Juliette BECHOUX;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Martine ALBERICCI;

- Mme Michel DAMAY;

- M. Pierre DEHALU;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M. Philippe JUGNON (F.E.F.);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- M. Jean LEROY (CSC);

- M. Baudouin DEFRANCE.

**Article 13.** - M. Luc BARBAY et M. Jean-Benoît CUVELLIER sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Giovanni SUTERA et M. Philippe COLLONVAL sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

## CHAPITRE VII. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social

*Modifié par A.Gt 06-08-2008 ; A.Gt 22-09-2008. A.Gt 29-10-2008*

**Article 14.** - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Nadine VANDEN BORRE;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Jacques DECALUWE;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Marylène PIERRET;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Christian MAILIER;

- M. Benoît STOFFEN;

- M. Sébastien VANDENBUSSCHE;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Valérie POELSENAERE (UnECoF);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Didier SOMZE (CSC);

- M. Thierry DEVILLEZ.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Gaëtan DENDIEVEL;



2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Joseph DAL ZOTTO;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Béatrice DERROITTE;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Anne-Françoise GHELEN;

- M. Etienne MAGAIN;

- Mme Claire GHISLAIN;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : Mme Ariane LEVQUE (F.E.F.);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Martine VANDRIES (FGTB);

- M. Eric ROBERT.

*modifié par A.Gt 13-10-2008*

**Article 15.** - Est nommée en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social, en vertu de l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Fabian DEFRAINE.

Est nommée en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1<sup>er</sup>, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Frédéric COUCHARD.

*modifié par A.Gt 12-11-2008*

**Article 16.** - M. John VAN TIGGELEN et Mme Josephina DE CICCIO sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Pierre RUMMENS et Mme Laure COOFERNILS sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

## **CHAPITRE VIII. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique**

*modifié par A.Gt 21-12-2007. A.Gt 06-08-2008*

**Article 17.** - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Françoise BESANGER;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Guy BEART;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Philippe DECLERQ;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Alain DESSALLE;

- M. Jacques NEIRYNCK;

- M. Michel DUMONT;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Mike HOUBEN (F.E.F.);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. André VAN KERREBROECK (CSC);

- M. Eric ROBERT.



Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : M. Georges SIRONVAL;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Albert VILLETTE;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : M. Paul ANCIAUX;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Jean DEPREZ;

- M. Pierre VAN RAEMDONCK;

- M. Jacques ROCHEZ;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : MME Yamina EL-JARMOUNI (UnECoF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- M. Philippe DEVAL (FGTB);

- M. Fabian SCUVIE.

*modifié par A.Gt 08-02-2008*

**Article 18.** - Est nommé en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique, en vertu de l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Godefried COURTMANS.

Est nommé en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1<sup>er</sup>, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Wivine WITTERYCK.

*modifié par A.Gt 03-10-2007*

**Article 19.** - M. Juan HERRERA et M. Antonio BASTIANELLI sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Jean-Marc DELBOVIER et Mme Martine GADENNE sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

## **CHAPITRE IX. - Du conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation**

*modifié par A.Gt 03-10-2007 ; A.Gt 12-11-2007 ; A.Gt 07-07-2008. A.Gt 06-08-2008*

**Article 20.** - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Marc KEOHANE;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Luc COOREMANS;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Yvette VAN QUICKELBERGHE;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Christine DEMAECKER;

- M. Pierre BUXANT;

- M. Hermes SPIEGEL;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 4°, de l'arrêté du 20



janvier 1997 : M. Thibaut DEFACQZ (F.E.F.);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Jacqueline LIBOIS (FGTB);
- M. Claude ZIMMERMANN.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa : Mme Martine BRACOPS;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa : M. Jan WALRAVENS;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa : Mme Monique JORDENS;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Patricia BLAIRON;
- M. Philippe DELAHAUT;
- Mme Hedwige REUTER.

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa : M. Alexandre CORNELUS (UnECof);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Valérie RENARD.

**Article 21.** - M. Christian BALLIU et Mme Claire CAMPOLINI sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Antonio ARGUESO et Mme Tania BIONDI sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

**Article 22.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2002 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles est abrogé.

**Article 23.** - Les nominations prennent cours à la date de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 24.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Bruxelles, le 3 août 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET